



PROCÈS-VERBAL

#11

de l'**assemblée extraordinaire** du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal, tenue par vidéoconférence, le **MERCREDI 24 JUILLET 2024** à 12 h.

SONT PRÉSENTS PAR VIDÉOCONFÉRENCE

Monsieur Éric Alan Caldwell, président du conseil d'administration

Monsieur Sylvain Le May, membre du conseil d'administration

Monsieur Sylvain Ouellet, membre du conseil d'administration

Madame Suzanne Lareau, membre du conseil d'administration

Madame Catherine Morency, membre du conseil d'administration

Madame Claudia Lacroix Perron, membre du conseil d'administration

Monsieur Alan DeSousa, membre du conseil d'administration

Madame Marie-Claude Baril, membre du conseil d'administration

Madame Marie-Claude Léonard, directrice générale et monsieur André Porlier, secrétaire corporatif adjoint.

Les membres du conseil excusent l'absence de madame Laurence Parent et de monsieur Alex Bottausci. Tous les membres étant présents, le président du conseil d'administration, monsieur Éric Alan Caldwell, déclare l'assemblée ouverte et régulièrement convoquée.

À 12 h 45, l'assemblée débute.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Présidée par le président du conseil d'administration.

La directrice générale fait, au conseil d'administration, les recommandations telles qu'énoncées dans tous et chacun des documents « *Recommandation au conseil d'administration* » déposés ce jour au conseil.

Le président appelle l'article 1 de l'ordre du jour.

CA-2024-086 ADOPTER L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 JUILLET 2024

PROPOSÉ par monsieur Eric Alan Caldwell
APPUYÉ par monsieur Sylvain Le May

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adopter l'**ORDRE DU JOUR** de la présente assemblée du conseil d'administration de la Société.

CA-2024-087 APPROUVER LE PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TENUE LE 28 MAI 2024

PROPOSÉ par monsieur Alan DeSousa
APPUYÉ par madame Claudia Lacroix Perron

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de considérer comme lu et de ratifier le **PROCÈS-VERBAL** de l’assemblée extraordinaire du conseil d’administration de la Société tenue le 28 mai 2024.

CA-2024-088 PRENDRE ACTE DU DÉPÔT DU RAPPORT DU SECRÉTAIRE DU COMITÉ DE SÉLECTION AINSI QUE DU RAPPORT DU RESPONSABLE DES DISCUSSIONS ET NÉGOCIATIONS POUR LA CONSTRUCTION DU TUNNEL DU PROLONGEMENT DE LA LIGNE BLEUE DU MÉTRO DE MONTRÉAL.

VU le rapport de la première directrice principale - Prolongement et activités commerciales
ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par monsieur Eric Alan Caldwell
APPUYÉ par monsieur Sylvain Ouellet

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de prendre acte du dépôt des rapports suivants :

- Rapport du secrétaire du comité de sélection;
- Rapport du responsable des discussions et négociations,

lesquels ont été complétés respectivement par le secrétaire de comité de sélection et par le responsable des discussions et des négociations, dans le cadre du processus d'appel d'offres pour le contrat 6000021637 (CI12) pour la construction du tunnel du prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal.

	IMPUTATION
Règlement d’emprunt	R-177-4

CA-2024-089 LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les dossiers soumis à l’ordre du jour de la présente assemblée extraordinaire du conseil d’administration ayant été étudiés

UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de lever la séance à 12 h 48.

Les résolutions CA-2024-086 à CA-2024-089, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées, comme si elles l’avaient été une à une.

**Président du
conseil d’administration**

Secrétaire corporatif adjoint

ÉRIC ALAN CALDWELL

ANDRÉ PORLIER